

Rémunération des élu - es

En vertu de l'article 11, de la *loi sur le Traitement des élus municipaux* (RLRQ, c. T-11.001), la Municipalité de Stanstead-Est rend public la rémunération des élus municipaux ayant fait partie du conseil municipal de la Municipalité au cours de l'année 2024, selon la réglementation en vigueur.

Élus-es	Poste	Montant TOTAL versé incluant le salaire, les allocations et la participation aux divers comités
Pamela B. Steen	Mairesse	17 193 \$
Gilbert Ferland	Conseiller	6 291 \$
Mathieu Laliberté	Conseiller	6 911 \$
Rock Simard	Conseiller	7 191 \$
Jean-Marie Lefebvre	Conseiller	6 711 \$
Nancy Picard	Conseillère	6 111 \$
Daniel Laflèche	Conseiller	6 471 \$